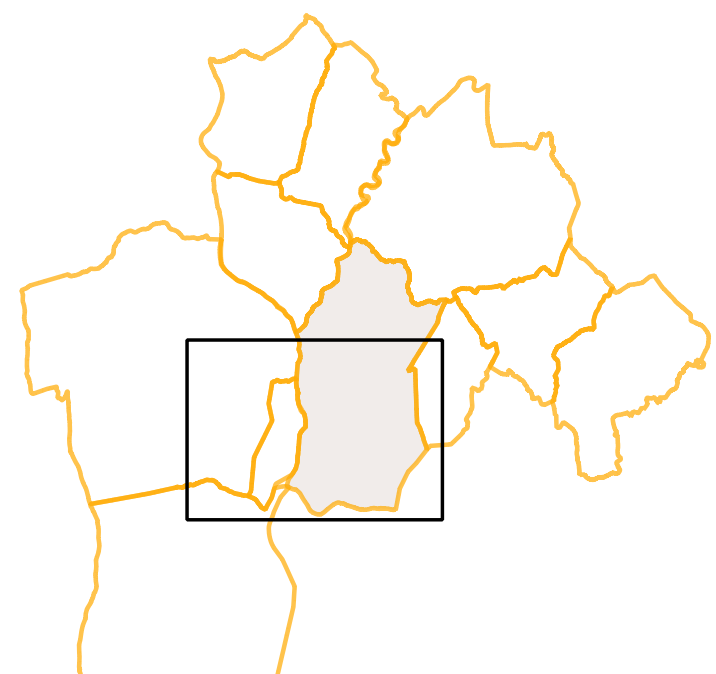


PLAN
N°3-15-b

Commune de
SEYSSSEL (74)



Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 septembre 2025, approuvant la modification n°2 du PLUI du Pays de Seyssel,

Le président de la Communauté de Communes Usse et Rhône

M. Paul RANNARD

Procédures		Approuvée le
Elaboration		25/02/2020
Mise à jour n°1		23/07/2020
Mise à jour n°2		22/03/2021
Modification Simplifiée n°1		09/11/2021
Mise à jour n°3		20/01/2023
Modification n°1		14/03/2023
Mise à jour n°4		23/06/2023

Édité le : 26/08/2025

Ech : 1/5000

Urbaniste

Géomaticien

Fond Cadastre

ZONES URBAINES

UH1

1

Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée

UH1

1

Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité

UH2

1

Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité

UH2

2

Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines

UH3

1

Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines

UE

1

Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif

UE

1

Secteur urbanisé à vocation de gestion des activités ferroviaires

UX

1

Zone urbanisée à vocation d'activités économiques

UX

2

Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciale

UX

1

Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

ZONES NON URBANISÉES, RESERVES A L'URBANISATION FUTURE

1AUH1

1

Secteur à urbaniser vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité

1AUH2

1

Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité

1AUH3

1

Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de densité moyenne à forte

1AUH2

2

Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines

2AUH

1

Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat

2AUH

2

Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

1A

1

Zone agricole

1Ab

1

Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages

ZONES NATURELLES

N

1

Zone naturelle

N

2

Secteur à vocation de gestion des activités de carrières

Ncg

1

Secteur à vocation de gestion des activités de camping

Nb

1

Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif égers

Nb

2

Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif égers de sports et loisirs

Nx

1

Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Eléments identifiés au titre de l'article L.113.1 du CU

Espace bois classé

Secteur délimités au titre de l'article L.151.16 du CU

Linéaire de diversité commerciale

Eléments identifiés au titre de l'article L.151.19 du CU

Secteur d'intérêt paysager

Bâts d'intérêt patrimonial et architectural

Bâts d'intérêt patrimonial et architectural

Eléments, sites et secteurs délimités au titre de l'article L.113.1 du CU

Corridor écologique

Secteur d'intérêt écologique

Zone humide

Trame végétale (haies bocagères)

Trame végétale (dont vergers)

Délimités au titre de l'article R.151.48 du CU

Itinéraires de randonnée d'importance locale ou départementale

Secteur d'application de l'article R.151.34 du CU

Zones à risques naturels forts